

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 18/10/2012**

L'an deux mille douze,
Le Dix-huit Octobre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 10 octobre 2012,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de
Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	02

Nombre de conseillers absents :

Etaient présents : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, M. CABART Jean-Claude
Mme AUBRY Christine, MM. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe,
Mme FONTANIVE Marzéna, M. PETRICIG Jean-Michel, M. PIERRARD Didier, Mme SAINT
PIERRE Valérie, M. DOUBLET Francis, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques-Vianney

Absents :

Absents excusés : M. GIRARD Pascal et M. EL KHIDER Mustapha.

Pouvoirs : M. LALLOUETTE Joël à M. PETRICIG Jeannot, Mme WINISDOERFFER Inès
à Mme GUERIN Denise, Mme BLOT Laura à Mme AUBRY Christine.

Secrétaire : M. ANGO Jacques-Vianney

Affiché le : 23/10/2012.

**OBJET : FORET COMMUNALE - inscription à l'état d'assiette 2013 d'une
coupe rase de peupliers
N° 12/93**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant que Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal
d'inscrire à l'état d'assiette 2013 une coupe rase de peupliers dans la parcelle cadastrée AB
216, partie d'une superficie totale de 1 ha de la forêt communale de Pargny Sur Saulx.

Considérant qu'il est nécessaire de fixer la destination et les conditions d'exploitation
des produits de la façon suivante : vente en bloc et sur pied en 2013 par les soins de l'Office
National des Forêts, des produits marqués, y compris des houppiers.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DONNE son accord pour l'inscription à l'état d'assiette 2013 une coupe rase de peupliers dans la parcelle cadastrée AB 216, partie d'une superficie totale de 1 ha de la forêt communale de Pargny Sur Saulx,

FIXE la destination et les conditions d'exploitation des produits de la façon suivante : vente en bloc et sur pied en 2013 par les soins de l'Office National des Forêts, des produits marqués, y compris des houppiers.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Denise GUERIN